

MSCI-T 2023-2024



**Travail de maturité
spécialisée TMsp**



Brochure **TMsp** **Répondant** métier

M. Benoît ZUBER, maître d'enseignement HES

benoit.zuber@hevs.ch





TMsp définition générale

- Le TMsp est un travail préparé de façon personnelle, s'appuyant sur l'expérience faite dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation.
- Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de 10 à 15 pages, sans les annexes.
- Une défense orale est l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.
- Le TMsp est axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage professionnel du cursus (filière du Tourisme).
- Les modalités et le contenu du TMsp sont définis en fonction de la filière de formation choisie.

TMsp compétences visées



- Analyser et évaluer des **situations professionnelles**.
- Formuler une thématique en s'appuyant sur l'**expérience pratique**.
- Établir des liens entre des connaissances théoriques acquises et des situations ou modes d'intervention observés sur le **terrain**.
- Chercher de la **documentation**, évaluer, exploiter et structurer l'**information**.
- Identifier des pistes de **réflexion**.
- Porter un **regard critique** tant sur le sujet choisi que sur ses propres connaissances.
- Choisir et appliquer une **méthodologie pertinente**.
- Présenter son processus d'apprentissage, le contenu, ainsi que les résultats de sa démarche de manière structurée et avec clarté, **par écrit et oralement**.
- S'investir dans son travail avec **régularité et autonomie**.
- Tenir compte des **aspects formels** dans sa présentation.



*Dans le processus d'élaboration
du travail de maturité spécialisée,
le/la candidat·e est encadré·e
par un·e référent·e du gymnase
et par un·e expert·e
de la Haute école spécialisée ou/et
de la pratique du domaine concerné.*



Répondant·e **TMsp**

Répondant·e **métier**

Encadrement

TMsp

Référent·e principal·e du TMsp, maître·sse de gymnase (ECG), examinateur/examinatrice du travail de maturité spécialisée : c'est donc à elle ou à lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail et de l'accompagnement.

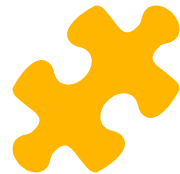
Métier

Expert·e de la Haute école spécialisée ou/et de la pratique du domaine concerné, expert·e du TMsp à la défense orale : son intervention est essentiellement liée à l'accompagnement au cours du stage.

Répondant·e **TMsp**

Répondant·e **métier**

Qui fait quoi?



TMsp

La phase de définition du thème du travail, les aspects méthodologiques du TMsp, l'exploitation des expériences acquises sur le terrain, les techniques de présentation orale ainsi que l'élaboration de supports visuels sont placés sous la supervision du/de la répondant·e TMsp.

Métier

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie des conseils de l'expert·e de la HEG & Tourisme : plus particulièrement, lors de la phase de définition du sujet et à l'occasion de questions d'ordre technique et professionnel.

Calendrier TMsp



Modalités et échéances

- Le calendrier de détail et les modalités pratiques du suivi et de l'évaluation du TMsp sont fixés par le gymnase, en coordination avec le/la répondant·e métier, expert·e de la Haute école spécialisée ou/et de la pratique du domaine concerné.
- Pour toutes les filières de formation, la date de la défense orale ne devrait pas dépasser **la fin du mois d'avril**.



Tourisme

Travail de maturité spécialisée - TMsp

Échéancier



Mise en œuvre et sujet

- Première prise de contact entre répondants-gymnase et élèves : début octobre, lors du début du stage.
- Dès la 1^{re} prise de contact : lancement du travail, consignes pour le rapport de stage selon les informations figurant dans le plan d'études de la formation, méthodologie, élaboration du projet, distribution des grilles d'évaluation communes et répondant·e·s à disposition.
- Délai de reddition pour l'idée créatrice – le projet novateur ou la recherche théorique argumentée pour validation du sujet par les deux répondant·e·s, TMsp et métier : au plus tard, VE 15 décembre 2023.

Échéancier



Mise en œuvre et sujet

- Délai de validation pour l'idée créatrice – le projet novateur ou la recherche théorique argumentée par les deux répondant·e-s, TMsp et métier : au plus tard **VE 22 décembre 2023**.
- Délai de remise pour le dossier écrit (livrable) : **VE 8 mars 2024**.
- Dates des défenses orales : **du 11 au 28 mars 2024** dans les gymnases concernés.



Communication

La communication et les échanges entre les différent·e·s acteurs/actrices du TMsp sont prévus selon les modalités suivantes – en fonction du lieu de stage.

- Entretien(s) sur le lieu de stage ou en école.
- Échanges de courriers électroniques avec l'élève de la part des deux répondant·e·s (TMsp et métier).
- Échanges par le biais des nouvelles technologies (applications).



*Les candidat·e·s tiennent un **journal de bord** durant toute la durée du stage.*

*Elles/Ils y consignent leurs observations, leurs objectifs, leurs découvertes et leurs idées pour d'éventuels projets. Ce journal de bord constitue une aide précieuse pour la rédaction du **rapport de stage** qui constitue une partie du travail de maturité spécialisée.*

TMsp T



Le TMsp est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion et d'innovation de la candidate ou du candidat dans le domaine du tourisme.

Le TMsp débute par un **rapport de stage** qui porte sur les vingt semaines effectuées dans le domaine (environ 50% du TMsp).

Ensuite, l'élève développe, au choix (environ 50% du TMsp) :

- une **idée créatrice** ou un **projet novateur** en relation avec l'entreprise du stage;
- une **recherche théorique argumentée** sur un sujet dans le domaine du tourisme.

Rapport de stage T



Le rapport de stage permet d'élaborer la synthèse de l'expérience professionnelle.

À cette fin, les candidat·e·s décrivent et analysent les différents aspects de leur stage :

- elles/ils situent l'institution ou l'entreprise dans son contexte local et décrivent sa spécificité;
- elles/ils commentent leur expérience de stagiaire (voir page suivante).

Lorsqu'il y a plusieurs lieux de stage, les candidat·e·s décrivent les deux entreprises, les tâches et les démarches propres à chacune d'elles.

L'analyse du rôle du/de la stagiaire, des responsabilités, des difficultés, des solutions, des points forts et faibles est de facto transversale.

Expérience du/de la stagiaire



- Exposer les différentes tâches accomplies et les démarches de travail en usage dans l'institution ou l'entreprise.
- Expliquer son rôle de stagiaire dans l'institution ou l'entreprise.
- Décrire les responsabilités qui lui ont été confiées.
- Évoquer les difficultés rencontrées durant le stage, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les résoudre.
- Décrire les points forts et faibles du stage.
- Conclure.



Lorsque l'élève choisit l'idée créatrice ou le projet novateur, elle/il élabore les différents aspects d'une réalisation concrète ou virtuelle aboutie, de sa conception jusqu'à sa formalisation et sa communication sous forme de supports visuels, multimédias divers.

Le projet est présenté sous forme d'un dossier et le support visuel ou multimédia réalisé, imprimé en trois exemplaires au minimum, est joint pour la défense orale du travail.



Plus précisément, le dossier comprend :

- *un historique de la recherche et des idées;*
- *une description complète du projet : l'idée, le but, le plan d'élaboration, le fonctionnement, le contexte idéal;*
- *un budget de mise en œuvre et de fonctionnement;*
- *une argumentation sur la conception du projet;*
- *une argumentation sur les choix esthétiques de présentation;*
- *les documents préparatifs liés aux repérages (esquisses, plans, photos, vidéos);*
- *les références bibliographiques, électroniques et médiatiques;*
- *un questionnement critique.*



Lorsque l'élève choisit la **recherche théorique**, son texte est composé des parties suivantes :

- un exposé des arguments pour et contre la thèse avancée;
- une analyse, agrémentée de commentaires sur les arguments, la comparaison éventuelle avec une autre thèse;
- un positionnement personnel argumenté;
- les références et les sources bibliographiques et électroniques citées et consultées.

Encadrement et suivi



Répartition des rôles

Selon le modèle suivant pour la filière Tourisme :

- le rapport de stage est de la responsabilité du/de la répondant·e TMsp (gymnase);
- le journal de bord est de la responsabilité de l'élève;
- l'idée créatrice – le projet novateur ou la recherche théorique argumentée : validation commune par les répondant·e·s (TMsp et métier);
- le/la répondant·e métier conseille l'élève, dans son rôle d'expert·e HES;
- le/la répondant·e TMsp supervise les aspects méthodologiques.

Prestations : écrite-orale



L'évaluation du TMsp s'effectue selon les modalités suivantes :

- le document écrit est évalué par le/la maître·sse répondant·e TMsp et le/la répondant·e métier. Il donne lieu à une note;
- la défense a lieu en présence des deux répondant·e·s qui attribuent une note : 20 minutes de présentation + 30 minutes de questions/réponses + 10 minutes de délibération;
- les critères d'évaluation –écrits et oraux- sont communiqués à l'élève en amont des prestations (i.e. grilles d'évaluation communes);
- la note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient.



Soutenance orale

Le travail de maturité fait l'objet d'une soutenance orale. L'élève présente et expose :

- une version synthétique de son rapport de stage qui comprend une analyse de son expérience professionnelle et un commentaire sur la rédaction du rapport;
- la réalisation de son projet novateur et le visuel de communication, ou sa recherche théorique.



Questions/réponses

- L'élève défend ensuite son travail en répondant aux différentes questions des deux répondant·e·s (TMsp et métier);
- l'élève porte un soin tout particulier aux techniques de présentation et à l'utilisation à bon escient des supports visuels et sonores créés pour la circonstance;
- la défense a aussi pour but d'apporter des compléments au dossier écrit : il ne s'agit pas d'une redite du dossier;
- l'élève s'intéresse autant au rapport de stage qu'au projet novateur ou au travail de recherche.

Évaluation du TMsp



Toutes filières confondues

- Pour que le TMsp soit validé, le/la candidat·e doit avoir obtenu au moins la note **4.0**.
- Le/La répondant·e TMsp fonctionne comme **examineur/examinatrice** pour l'évaluation de la version écrite du TMsp et lors de la défense orale; au/à la répondant·e métier revient la responsabilité de l'**expert·e**.

Échec au TMsp



Si l'élève n'obtient pas la note de 4.0 à son TMsp, son année en MSC1 est réputée échouée (RECG, art. 25). Toutefois, **si seul le TMsp est échoué mais que les prestations complémentaires professionnelles sont réussies** :

- l'élève peut faire le choix de remanier son TMsp, axé sur la formation de nature professionnelle, dans le cadre d'une remédiation – **tant du dossier écrit que de la prestation orale** – qui sera évaluée à la fin du mois d'août, avec une note maximum de 4.0. En cas d'insuffisance, la MS est échouée définitivement.

Selon ce qui précède :

- les prestations complémentaires professionnelles (stages) validées par la DGEP sont acquises;
- les séjours linguistiques validés par le gymnase sont acquis;
- les certifications B2 validées par le gymnase sont acquises.



Échéancier

Cours modulaires

- Cours modulaires HES : du ME 14 au VE 16 février 2024, Lausanne



DGEP

Office de l'enseignement gymnasial

Muriel Gross, adjointe

E: muriel.gross@vd.ch

T: +41 21 338 49 48

Maturité spécialisée communication et information

Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire (DGEP)
Rue St-Martin 24
CH-1014 Lausanne

www.vd.ch/gymnase



Maturité spécialisée communication et information